

Carte blanche RTL radio du 26 février 2016

Michel Maquil, Président de InFine.lu

Version française

EMBARGO jusqu'au 26 février à 8h00

Le 18 juin 2013, les pays du G8 ont ratifié la Charte sur les Données Ouvertes (Open Data Charter) en vertu de laquelle ils s'engagent à mettre en œuvre une série de principes et de pratiques en matière de données ouvertes qui poseront les bases pour la divulgation et la réutilisation de données gouvernementales publiques. L'objectif visé est que l'ensemble des pays du monde établissent et rendent accessibles des données exactes, par exemple en ce qui concerne l'extraction de matières premières ou la production d'aliments. Ces informations existent déjà en grande partie, mais il s'agit à présent de les compléter et de les formater de manière à permettre un accès libre et leur réutilisation gratuite par tous. Ce type de données ou d'informations posera les bases pour le développement d'une économie numérique d'une toute nouvelle génération.

Les informations sur les matières premières et les aliments ne sont qu'un exemple de données que l'on peut rendre accessibles.

L'objectif est d'amener les gouvernements et aussi les grands conglomérats industriels et financiers à faire preuve d'une grande transparence, d'une part, et d'instaurer les conditions nécessaires pour offrir une nouvelle génération de services de meilleure qualité, d'autre part.

L'Union européenne s'est engagée très tôt en faveur d'une politique d'ouverture des données, et elle met une importante partie de ses données à la disposition du grand public. L'on peut affirmer que l'UE est l'une des organisations les plus transparentes qui soient. Bien entendu, les différents États membres sont également tenus de fournir des efforts dans ce domaine. C'est pour cette raison que le tableau de bord de la stratégie numérique a vu le jour. Il permet d'évaluer sur la base de six critères les efforts consentis par chaque État membre en faveur de l'ouverture des données publiques.

D'après ce tableau de bord, le Luxembourg affiche des résultats peu satisfaisants parmi les 28 États membres. Il est particulièrement préoccupant de constater que le Luxembourg est pour ainsi dire la lanterne rouge en matière de services publics proposés en ligne et de données publiques accessibles par voie électronique. Dans ce dernier domaine, le pays occupe la 26^e place, juste devant la Bulgarie et la Croatie (<https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/scoreboard/luxembourg>).

Un pays comme le Luxembourg, qui s'efforce de véhiculer une bonne image à l'extérieur et qui souhaite parallèlement jouer un rôle clé au sein de l'économie numérique, doit montrer l'exemple en matière d'ouverture des données.

L'économie numérique recèle de nombreux avantages, non seulement pour le développement du Luxembourg, mais aussi pour celui des autres pays. Ainsi, bon nombre de personnes travaillant dans l'aide au développement attendent avec impatience les résultats de cette nouvelle politique mondiale. En effet, un accès à de telles informations permet de planifier, d'exécuter et de diriger des actions bien plus ciblées dans les pays en développement et surtout d'amener une plus grande visibilité.

Le Luxembourg doit donc de toute urgence déployer des efforts résolus pour rattraper son retard dans les plus brefs délais.